

LOI SUR LES PARTIS POLITIQUES**Ould Kablia défend son texte**

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales réplique fermement aux députés plaçant pour un simple système déclaratif dans la procédure d'agrément des partis politiques. Une procédure que soutiennent notamment les parlementaires du PT de Louisa Hanoune et du MSP de Abou Djerra Soltani.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Intervenant jeudi dernier à l'issue des débats en plénière autour du projet de loi sur les partis politiques, Daho Ould Kablia a déclaré : «Je ne connais aucun pays qui permet la création de partis politiques sur la base d'un système déclaratif. Ce serait un raccourci trop dangereux et complètement illégal. Cela ouvrirait la voie à la confusion et à l'anarchie.» Dans un pays qui a connu le FIS et ses dégâts occasionnés à la nation, il serait effectivement suicidaire d'opter pour un «système déclaratif», c'est-à-dire pour quiconque



Photo : Samir Sid

émettant le vœu de constituer un parti politique. Il faut dire que ce n'était pas tant la procédure qui avait jusque-là empêché la création de nouveaux partis qu'une volonté politique publiquement

revendiquée par ailleurs par Abdelaziz Bouteflika et à maintes reprises. «Tant que je serai là, il n'y aura plus aucun autre nouveau parti politique», avait même déclaré l'actuel locataire d'El Mouradia

aux tout premiers mois de son arrivée au pouvoir. L'homme fort du pays n'a jamais caché son aversion pour le multipartisme qu'il a toujours considéré être à la source de tous les maux de l'Algérie. Il

fera une entorse toutefois à son propre engagement lorsque, pour de strictes considérations tactiques, il donne l'agrément au MRN de Abdellah Djaballah. Tout comme il s'appête encore à le faire avec le même Abdellah Djaballah pour les mêmes considérations. Il est de notoriété publique en fait qu'avant même l'adoption de la nouvelle loi sur les partis politiques, la formation encore embryonnaire de Djaballah aura son agrément et un rôle prépondérant lors des prochaines législatives. En compagnie de ceux de Abdelmadjid Menasra et de Mohamed Saïd que l'on prévoit également d'agréer, le parti de Djaballah aura à donner corps à la nouvelle architecture institutionnelle que le pouvoir prévoit à l'issue des prochaines élections législatives. Une stratégie qui consiste en l'octroi d'une majorité aux partis islamistes mais en la répartissant sur plusieurs partis de sorte à ce que le pouvoir n'aura pas affaire à un seul grand parti.

K. A.

REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE**Les syndicalistes pressent Sidi Saïd**

Très attendue pour ce mois de novembre, la décision de revalorisation des pensions de retraite est tributaire de la tenue de la prochaine réunion du Conseil des ministres. A ce propos, on apprend de source proche de la Fédération nationale des travailleurs retraités (FNTR) que le premier responsable de l'UGTA a été mandaté par les syndicalistes retraités pour intervenir auprès des hautes autorités du pays pour le «règlement» du dossier en question.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Si le principe d'augmenter les pensions de retraite est, désormais, acquis conformément aux recommandations de la dernière tripartite, il n'en demeure pas moins que son entrée en application reste la grande inconnue. Lors du rassemblement organisé par des retraités en ce début du mois au siège de la Centrale syndicale, le secrétaire général de celle-ci a déclaré que «la revalorisation en question entrera en vigueur à la fin du mois en cours (ndlr, novembre)». Toutefois, la décision d'augmentation ne sera effective que lors de la réunion du Conseil des ministres, soit sûr arrêt du premier magistrat



Photo : Samir Sid

du pays. Or, dans les milieux des retraités, on s'interroge et on s'impatiente quant à l'officialisation de cette mesure. C'est dans cette optique que les cadres syndicaux de la FNTR ont interpellé, il y a quelques jours, le secrétaire général de l'UGTA, en sa qualité de premier responsable de la Centrale syndicale, pour agir et peser dans la perspective «d'un règlement rapide de cette question». Lors de sa dernière sortie médiatique, c'est-à-dire lors de la 9^e conférence des travailleurs de Sonatrach, Abdelmadjid Sidi Saïd avait affirmé qu'il n'y a aucun blocage sur ce dossier qui est en voie de finalisation.

Il faut un texte réglementaire qui doit passer par le gouvernement, le Conseil des ministres, et que le président de la République, «d'ici peu de temps», pourrait trouver ce créneau». «On ne peut pas fixer une date, mais ils auront une augmentation en bonne et due forme. Il ne faut pas que les retraités se sentent marginalisés ni délaissés», a-t-il conclu. Pour sa part, il y a à peine un mois, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, M. Tayeb Louh, avait laissé entendre que le niveau de cette augmentation reste à définir en fonction de la disponibilité financière, ajoutant que cette question «sera prochainement tranchée». Cette mesure exceptionnelle «sera prise en charge par le budget de l'Etat pour l'amélioration du pouvoir d'achat de cette catégorie», a-t-il précisé.

Toutefois, les assurances du ministre ne semblent pas suffire pour redonner le sourire aux centaines de milliers de retraités qui pataugent dans la précarité. Au pouvoir d'achat érodé et à la santé fragile quand elle n'est pas critique, les retraités, dont le nombre est estimé à plus de deux millions, ont exprimé par différents moyens pacifiques leur vive colère. Rien qu'en octobre dernier, en réaction à la réunion tripartite qui

a renvoyé le dossier des retraités à un groupe de travail, des centaines d'entre eux ont manifesté devant le siège de la Centrale syndicale à Alger. A travers leur fédération (FNTR), affiliée à l'UGTA, les retraités ont tenté de maintenir la pression sur le gouvernement durant des mois, dans l'espoir de voir leur accorder une augmentation correspondant au coût actuel de la vie. La FNTR, faut-il le rappeler, avait exigé, lors de la tripartite d'octobre dernier, une augmentation de 40 % des pensions de retraite. Ce taux est justifié par le niveau de la détérioration du pouvoir d'achat des retraités et l'important rattrapage nécessaire. Il faut savoir que 50 % des retraités perçoivent des pensions inférieures au Salaire national minimum garanti (qui passera de 15 000 à 18 000 DA en janvier 2012) et que quelque 360 000 autres ont encore une pension inférieure à 10 000 DA.

Cela en dépit de la promesse faite par le président Bouteflika lui-même lors de son discours devant les walis le 25 juin 2006. A l'époque, le chef de l'Etat, qui trouvait inhumain de laisser ces retraités dans le dénuelement, avait juré qu'il n'y aurait plus de pension inférieure à 10 000 DA.

A. B.

AFFAIRE EN APPEL DE SONATRACH-SAFIR**Le verdict sera rendu le 7 décembre**

Suite aux plaidoiries des avocats représentant les cinq accusés dans l'affaire dite Sonatrach-Safir, qui fut jugée ce mercredi par la cour d'appel d'Oran, le verdict a été mis en délibéré et devrait, selon des sources judiciaires, être rendu d'ici deux semaines, plus précisément le 7 décembre 2011.

Drôle de coïncidence puisque dans cette affaire, c'est par un mois de décembre 2010 que les prévenus (à l'exception de l'ex-Pdg de Sonatrach qui, lui, avait été mis sous contrôle judiciaire) s'étaient retrouvés derrière les barreaux, poursuivis pour «violation de la loi régissant la passation des marchés publics». Une situation que tous espèrent ne plus revivre.

Ainsi, lors du jugement en première instance par le pôle pénal

spécialisé d'Oran au mois de mai dernier, Meziane Mohamed, l'ex-Pdg de la compagnie pétrolière nationale, a été condamné à deux ans de prison dont un an ferme, le vice-président du groupe et P-dg de la filiale Activité aval à la période des faits, Feghouli Abdelhafid, à un an de prison dont quatre mois fermes, au même titre que les trois autres accusés : Benamar Touati (P-dg de la filiale Sonatrach Cogiz), Henni Mekki (DG des études et du développement de



Photo : Samir Sid

Sonatrach) et Nechnech Tidjini (DG de la coentreprise algéro-française Safir).

Suite à quoi, un double appel avait été interjeté par les accusés,

d'un côté, et le ministère public, de l'autre. Ce mercredi, cette affaire des transactions de «gré à gré» conclues entre le groupe Sonatrach et la coentreprise algé-

ro-française d'engineering et de réalisation Safir SPA, impliquant les ex-numéros un et deux de la compagnie pétrolière nationale, respectivement Meziane Mohamed et Feghouli Abdelhafid, a été jugée en appel. Un froid a été jeté parmi les accusés lorsque le représentant du ministère public avait requis «l'aggravation des peines» prononcées en mai dernier à l'issue du premier jugement.

Le 7 décembre 2011, la cour d'appel rendra son verdict, une attente angoissante pour les accusés qui semblaient très détendus au début du procès en appel, mais ils le seront moins durant les jours qui les séparent du verdict.

Amel Bentolba